

Edito



Michaël VIDEMENT,
Président du Comité de Quartier de
Marguerittes & Vice-Président de l'Union
des comités de quartiers de Nîmes
Métropole.

Voilà déjà deux années que nous sommes au service des Marguerittois et de l'agglomération grâce à notre action au sein de l'Union des comités de quartiers de Nîmes Métropole.

Cette année a été riche d'engagements et d'actions en faveur de nos quartiers dans la défense de notre qualité de vie. Nous avons avec l'aide de Maître BLANC, avocat spécialisé en droit public, déposé deux recours au tribunal administratif afin de démontrer que le champ de foire ne peut et ne doit être urbanisé de la sorte. Notre action a été confortée par l'avis très défavorable de l'enquêteur public sur ce projet, lui même nommé par le tribunal administratif.

Nous ne sommes pas contre le logement social mais bien contre l'urbanisation trop importante comptant plus de 197 logements soit environ plus de 400 habitants supplémentaires sur une superficie de 4 terrains de foot. Nous nous devons de respecter notre environnement et de garantir des espaces protégés au coeur de notre village prévenant ainsi des risques d'inondations. Car devant une actualité riche en événements catastrophiques, il est important de sensibiliser les habitants sur la responsabilité du maire en terme d'inondabilité et

d'urbanisation galopante (Vendée, Draguignan ...).

Je tiens enfin à remercier les personnes qui nous soutiennent dans ces actions et j'appelle celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre pour travailler ensemble dans nos commissions urbanisme & environnement.

Enfin je tiens à déplorer le mutisme de la municipalité qui pense détenir la vérité en instaurant une pensée unique celle de ne pas écouter les marguerittois. Aujourd'hui nous restons engagés au service des marguerittois.

La C.I.D.E,

Convention Internationale des droits de l'enfant.

Le Samedi 15 mai un débat était organisé par un collectif d'associations venues de toute la France, autour des droits de l'enfant dans la séparation OU DIVORCE DE LEURS PARENTS; ce débat donnait le point de départ d'un relais poussette vide d'enfant.

Cette chaîne humaine a parcouru 857 kms à pied entre Montpellier et Paris Bastille afin de sensibiliser les parents divorçant aux droits des enfants.

Le relais s'est effectué à MARGUERITTES sur le parvis de la mairie, ou des marguerittois dont Carole BOUDIN, Marie-Jo JACOBO, Michaël VIDEMENT & Cédric HYART, Conseiller municipal, ont pris le relais jusqu'à Remoulins puis Castillons du Gard. Un grand rassemblement place de la Bastille mettait en lumière la détresse, la souffrance de ces parents privés de leurs enfants et «des enfants privés de leurs parents !!! »

Le Comité de Quartier «MARGUERITTES autrement» a



décidé de soutenir ce collectif qui a rencontré Monsieur Yvan LACHAUD, Député du Gard et Monsieur Philippe BERTA, Président Départemental du Modem; Merci à ces personnalités qui ont accepté de porter jusqu'aux hautes sphères de l'état la cause de ces enfants.

Rollande SERYLO,
Chargée de Mission.

Exprimez vous sur le web...

... **www.marguerittes-autrement.fr**

La densité du bâti

dans un espace restreint ...

Le «Tout béton» n'est pas productif de la qualité de vie, il entraîne pour conséquences :

- Un impact environnemental et social négatif pour l'individu et génère pour les habitants stress, fatigue, nuisances acoustiques liées à la surpopulation, à l'espace privé restreint et à la perte d'intimité.
- trafic intense et pollution liés à l'encombrement de véhicules par la production de nombreux logements supplémentaires.
- inondations.
- perte du privilège de la vue ...

En conclusion la faible densité est un facteur rassurant synonyme de proximité avec la nature, d'un climat social de qualité (respect de l'espace nécessaire de chaque habitant évitant les tensions),

L'agglomération en brèves ...

L'eau, à quel prix ...

« Insincère », c'est par ces mots que le Maire de Redessan a désigné le budget de l'agglomération sur l'eau et l'assainissement. Motif : l'agglomération de Nîmes a repris une dette de 10 millions d'euros de la ville de Nîmes et qui n'aurait pas été provisionnée dans les comptes de gestion de l'agglomération. Cette somme de 10 millions d'euros correspondant à des travaux d'aménagement pour l'eau et l'assainissement réalisés par l'entreprise SAUR en son temps pour la ville de Nîmes. Est-il normal que les contribuables de l'agglomération et donc les Marguerittois paient cette décision inopportune ? à suivre ...

Axe ALES RHONE ...

prévu en 2015 et qui devrait

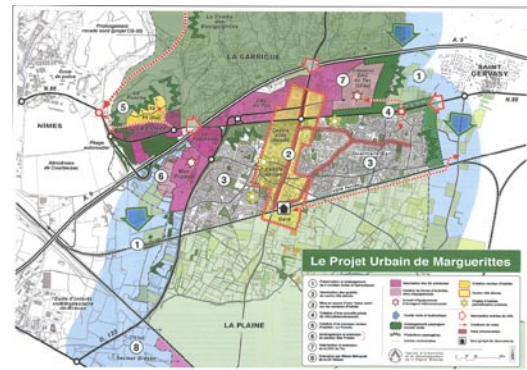
aboutir (tracé encore non défini !) à l'entrée de l'autoroute Nîmes Est-MARGUERITTES qui traversera une partie de la garrigue nous inquiète pour la protection de notre patrimoine environnemental.

IMPACT DES ANTENNES TELEPHONIQUES ...

en date du 12 Juin 2009, le comité de quartier attend toujours les réponses de l'adjointe en charge de l'environnement ...

TCSP, Tram Bus L1 ...

+ de 67 Million d'euros c'est le nouveau coût de la première ligne tram-bus alors que l'estimation d'origine s'élevait à 17 Millions d'euros. Cet investissement considérable que nous supporterons tous, est-il vraiment adapté à la



et donc de cadre de vie paisible. Pour cela il faut respecter le projet urbain étudié et voté en 2006.

Sandrine COQUELET,
Quartier Praden/Champ de Foire

période de vache maigre que nous traversons ? L'argumentation proposée par le Vice-Président chargé des transports, Maire de Marguerittes et de son adjoint est surprenante sur les + 20% en 13 mois: « sécurisation des systèmes, gestion problématique des risques d'inondation ... » Ces problèmes n'étaient-ils pas prévisibles ? Nota : la deuxième ligne est évaluée aujourd'hui à plus 240 Millions d'euros. Cette dérive financière nous interpelle ...

A ce jour les charges de fonctionnement du réseau TANGO représente 77% du budget des dépenses de l'agglomération à cela il faudra bien rajouter la charge financière du TCSP ! Par ailleurs, les parcs relais sont prévus

pour 450 véhicules : une étude réalisée aujourd'hui dénombre un flux de 12 000 voitures / jour : que faire des 11 550 voitures restantes ? Qu'un certain nombre de points sensibles (la gare, Hôpital...) ne sont pas desservis dans l'immédiat par le TCSP et enfin que la mauvaise gestion de la desserte ferait perdre 30 min/par jour aux habitants de l'agglomération. Aujourd'hui ce projet est mal maîtrisé financièrement et trop centré sur la desserte intra-muros de Nîmes.

Comment ne pas se poser des questions sur l'utilité de ce TCSP au regard du service qui sera effectivement rendu aux habitants extérieurs ?

Sauveur VIDAL,
Délégué à l'Urbanisme.

Le tribunal administratif,

pourquoi ...

Le préfet contrôle les actes des collectivités locales (délibérations, arrêtés municipaux...), en cas de litige il saisit le juge administratif (dans un délai maximum de deux mois) pour les actes qu'il estime illégaux. Seul le tribunal administratif se prononce sur la légalité de l'acte et peut annuler la délibération ou l'arrêté

non conforme à la loi. Le recours n'est pas suspensif, cependant le juge administratif, en cas de sérieux doutes, accorde le « sursis à exécution ». C'est pour cela que nous avons attaqué les délibérations des 14 Janvier & 07 Avril dernier auprès du tribunal administratif de Nîmes.

Bulletin d'adhésion

NOM
PRENOM

ADRESSE

TEL
EMAIL

Cotisation 2010 par chèque à l'ordre de Marguerittes autrement
20€/Célibataire, 35€/Couple